



3^{ème} Rendez-vous

des **MANAGERS** de la **RÉGLEMENTATION**

En Industrie Agro-alimentaire

24 Septembre 2020 à Rennes

Positionnement et efficience
Relations interprofession-administration
Gestion de crise
Risques juridiques

BRETAGNE⁰³

ADRIA

FONCTION RÉGLEMENTAIRE : Trouvez le bon positionnement au sein de l'entreprise !

COVID 19, Lubrizol, etc. les récentes crises ont à nouveau révélé la nécessité d'un exercice efficient de la fonction réglementaire. Plus globalement, ces crises amènent à se questionner sur le positionnement de cette fonction dans l'entreprise, sa visibilité, sa prise en compte mais aussi les risques qui y sont associés.

Cette journée permettra de réfléchir à ces enjeux, entre pairs et avec des experts, dans l'ambiance conviviale et professionnelle qui caractérise les « rendez-vous des managers » de l'ADRIA.

C'est avec un immense plaisir que nous vous retrouverons le 24 septembre pour cette nouvelle édition !

Bien cordialement,

Pierre CORRE
Responsable Réglementation, ADRIA

Jeudi 24 Septembre 2020

9h00 - 9h30

Tour de table et présentation du programme

INTERPROFESSION ET ADMINISTRATION

9h30 - 10h15

Comprendre les relations entre une interprofession et l'administration

- Typologie des relations entre interprofession et administration
- L'exemple de discussions autour d'une position professionnelle

Intervenant à confirmer

GESTION DE CRISE

10h15 - 11h00

Regards croisés sur la place de la fonction réglementaire dans la gestion de crise

- Témoignage d'industriel en lien avec de récentes gestions de crise
- Le point de vue d'un avocat

Intervenant industriel à confirmer

Gilles BOIN - Avocat, ProductLawFirm

11h00- 11h30 • Pause et networking

RISQUES JURIDIQUES

11h30 - 12h30

Identifier les risques juridiques associés à l'exercice de la fonction réglementaire

- Panorama des principaux risques juridiques
- Illustration avec de récentes décisions de justice
- La délégation de pouvoirs

Gilles BOIN - Avocat, ProductLawFirm

12h30 - 14h00 • Déjeuner

EFFICIENCE DE LA FONCTION RÉGLEMENTAIRE

14h00 - 17h15

Découvrir les attitudes qui aident à mieux se positionner dans l'entreprise, à faciliter les relations avec les autres services - Atelier pratique

- La notion de service support. Zoom sur le service réglementation : quelles sont ses missions, sa valeur ajoutée ?
- Le constat vécu : perception de la fonction réglementaire par l'entreprise
- Comment démontrer sa valeur ajoutée, quelles attitudes adopter pour se positionner en ressource clé ?

Florence GILLET-GOINARD - Manager Offre QSE et DD, CEGOS

17h15 - 17h30

Bilan et clôture du séminaire



VOUS ÊTES CONCERNÉS :

Filière agroalimentaire :

production, transformation, distribution.

Responsables réglementation, Juristes, Directeurs et responsables qualité et sécurité des aliments, Fonctions de R&D, Chefs d'entreprises, Qualitiiciens...

CONTACT

Malika SALAÜN

Tél. 02 98 10 18 50 | malika.salaun@adria.tm.fr

Référence : **RA018** | Prix : **450 € HT** (540 € TTC)

Intervenants

Gilles BOIN

Avocat associé, PRODUCTLAWFIRM

Gilles BOIN conseille les entreprises françaises et internationales sur tous les aspects réglementaires liés à la conception et à la mise sur le marché de leurs produits (denrées alimentaires, additifs, OGM...) et gère tout type de litige qui pourrait survenir au cours du cycle de vie de ces produits. Il est également impliqué dans les relations et le lobbying auprès des institutions françaises et européennes.

Florence GILLET-GOINARD

Manager de l'offre QSE et Développement Durable, CEGOS

Florence GILLET-GOINARD accompagne les entreprises dans la mise en place de systèmes de management qualité par des actions de formation et de conseil qui mettent le client au coeur de l'action. Elle est également co-auteur de nombreux ouvrages de référence : Boîtes à Outils « Responsable Qualité », « Santé-Sécurité-Environnement » et « Relation Client », « Toute la fonction QSSE » et « Happy management ».



Inscription (Places limitées - Inscrivez-vous au plus tôt !) - 3^{ème} RDV Managers réglementation en IAA - 24 sept. 2020 à Rennes

PARTICIPANT

Mme M. Nom :
Prénom :
Fonction :
Email :

Responsable hiérarchique

Mme M. Nom :
Prénom :
Fonction :
Email :

Responsable de formation ou personne chargée du suivi de dossier

Mme M. Nom :
Prénom :
Fonction :
Email :

ENTREPRISE

Société :
Adresse :
Ville :
Code postal : Pays :
Tél. : Fax :
Effectif : Code NAF :
Code T.V.A. Européen :
N° SIRET :

RÈGLEMENT et DOCUMENTS LÉGAUX

Les frais sont pris en charge par votre société

Correspondant aux frais d'animation, d'enseignement, de documentation et au repas du midi. L'hébergement et la réservation sont à vos soins (une liste d'hôtels vous sera communiquée à la confirmation du stage).

- Ci-joint un chèque de 540 € TTC (TVA 20%) à l'ordre de ADRIA Développement
- Règlement à réception de facture

Le règlement est pris en charge par votre fonds de financement

Merci de renseigner les champs suivants :

Organisme :
Adresse :
Ville :
Code postal : Pays :
Tél. : Fax :
Votre n° d'adhérent :
Date d'envoi de la prise en charge :
N° de dossier (obligatoire) :

Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur vous est adressée. Un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise est à nous retourner. La facture est adressée à l'issue du stage accompagnée de l'attestation de présence et du programme du stage.

Fait à : Signature et cachet de l'entreprise :
Le :

Retour : par email : formation.inter@adria-formation.fr
par courrier : ADRIA Développement - Créac'h Gwen - 29196 QUIMPER Cedex

Renseignements : Tél. 02 98 10 18 50

La signature de ce bulletin implique l'acceptation des conditions de vente suivantes : Toute inscription annulée dans les 10 jours ouvrés précédant le début du stage donnera lieu à une facturation partielle du stage. ADRIA Développement se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation si l'effectif n'est pas suffisant au plus tard une semaine avant le début de la formation. Vous recevrez dans les meilleurs délais la confirmation de cette inscription.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par ADRIA Développement pour la gestion de notre clientèle. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées au service Formation Audit Conseils. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : dpo@adria.tm.fr